



Les Auctionatores

Bulletin d'Information CGT des salariés des OVV et CPJ n°83 – mai 2020

La CPPNI s'est déroulée en visioconférence, 3 points ont été abordés, la crise du COVID 19, les salaires et les actions spécifiques à mettre en œuvre sous COVID 19 en complémentaire santé et en prévoyance.

➤ **Réévaluation de la grille des salaires sous crise COVID 19.**

Le collège patronal indique que la situation actuelle ne permet pas de négocier la grille des salaires minimaux car beaucoup de sociétés de ventes sont impactées par la crise sanitaire et certaines vont même déposer le bilan. Il est proposé de reporter cette négociation à octobre 2020 avec rétroactivité, avec un point sur la situation sociale en septembre pour avoir une visibilité et une position sur ce point.

La CGT demande combien de salarié-e-s sont en activité partielle, en télétravail et en arrêt maladie depuis mi-mars ?

Le SYMEV a réalisé en mars/avril un sondage auprès de 300 maisons de ventes :

80 % des demandes d'activité partielle ont été acceptées ; 16 % n'ont pas fait de demandes et 3 % ont été refusées.

La CFE-CGC indique que les salarié-e-s multi-employeurs ont eu beaucoup de difficultés à être pris sous activité partielle suite aux refus de leurs employeurs.

La CFDT rappelle que le collège patronal avait proposé une augmentation entre 1,5 % à 1,8 % et que l'intersyndicale avait demandé 2,5 % et comprend que la négociation ne peut être traitée tant qu'il n'y a pas de visibilité sur l'activité.

L'UNSA souhaite que les plus bas salaires puissent être augmentés.

La CGT comprend la situation et accepte le principe de décaler la négociation mais avec la rétroactivité, ce qui est acté par les 3 autres syndicats.

➤ **Actions spécifiques complémentaire santé MH: ces actions sont prises sur le fonds HDS de la branche.**

Il est validé la mise en place d'aides individuelles pour les salarié-e-s en grande difficultés avec une aide de 250€ sous conditions de ressources, il est demandé à Malakoff Humanis de gérer les demandes et de nous faire un retour régulier des dossiers dès que les demandes atteignent la moitié de la réserve du fonds.

Une communication est proposée auprès des employeurs par la Chambre Nationale des Commissaires de Justice.

D'autres actions d'aides généralisées sur le plan nationale sont mise en place par Malakoff Humanis :

Le Pack Fragilités qui propose, pour les salariés fragilisés, des lignes d'écoute téléphoniques (ligne Info Aidants, ligne Info Décès) avec des conseillers spécialement formés, des aides financières accessibles via e-cesu pour les aidants et les personnes en situation de handicap, ainsi que du portage de courses et de repas, notamment pour les proches d'aidants familiaux.

Le Pack Santé qui intègre, au-delà du service de Téléconsultation, un accès aux plateformes de soins et de télé-suivi à domicile libheros et COVIDom.

➤ **Questions diverses.**

Les organisations syndicales rappellent que le DUERP (le document d'évaluation des risques professionnels) obligatoire depuis 2001, doit être mis à jour avant la reprise d'activité, des modèles de fiches sont accessibles sur le site de l'INRS. La section des Commissaires de Justice va faire une communication en ce sens.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « CPJ »

Fédération des Sociétés d'Etudes